

# La PMI, les services de la santé et de la petite enfance

Pour qui ?  
Comment en bénéficier ?  
Où s'adresser ?

Conseil général de Seine-et-Marne  
Direction générale adjointe de la Solidarité  
Hôtel du Département  
77010 MELUN cedex  
Tél. : 01 64 14 77 77

Pour tout complément d'information,  
consulter le site du Conseil général de Seine-et-Marne  
[www.seine-et-marne.fr](http://www.seine-et-marne.fr)



\*PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

# La PMI\*

## les services de la santé et de la petite enfance

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

CONCEPTION : [WWW.AGERCEBAUREPAIRE.COM](http://WWW.AGERCEBAUREPAIRE.COM) - RÉALISATION ET IMPRESSION : IMPRIMERIE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE - MELUN.  
11-DGAS-Dépliant PMI, les services de la santé et de la petite enfance. Illustration : Nathalie QUEZPICHOT, Mars 2011. Ne pas jeter sur la voie publique.





## ...❖ C'est quoi la PMI ?

Les centres de Protection maternelle et infantile appelés couramment centres de PMI offrent aux familles de nombreux services gratuits sur la santé et le développement de leur(s) enfant(s) dès leurs premières années.

**Assuré par le Conseil général, ce service gratuit met à votre disposition une équipe pluridisciplinaire de professionnels constituée de médecins, sages-femmes, puéricultrices, infirmières, conseillères conjugales et familiales, éducatrices de jeunes enfants, secrétaires.**

## ...❖ Pour qui ?

- Vous êtes parents de jeunes enfants.
- Vous êtes de futurs parents.
- Vous êtes adolescents.

## ...❖ Vous attendez un enfant

En lien avec les maternités et les médecins traitants, les sages-femmes des centres de PMI peuvent assurer la surveillance de votre grossesse et procéder aux examens usuels : consultations pré et post-natales, entretien du 4<sup>e</sup> mois, visites à domicile, etc. Régulièrement, des réunions d'informations comme les séances de préparation à la naissance et à la parentalité vous sont proposées.

**Bon à savoir : Pour vivre votre grossesse et l'accueil de votre bébé en toute sérénité, la sage-femme de la PMI peut se rendre à votre domicile pour aborder toutes les questions que vous vous posez sur cette période de votre vie (grossesse, accouchement, périnatale, allaitement, etc.).**

## ...❖ Vous avez un enfant de moins de 6 ans

Dès les premiers jours de la sortie de maternité, la puéricultrice de PMI, dans le cadre de ses permanences, peut vous proposer des conseils spécifiques et contrôler la prise de poids régulière de votre bébé. Elle peut également se rendre à votre domicile pour répondre à vos questions sur l'alimentation, le couchage, le bain, etc.

Le médecin de la PMI suit le bon développement de votre enfant jusqu'à ses 6 ans. Il assure les vaccinations nécessaires et les consultations médicales (développement psycho-moteur, dépistage d'éventuels troubles ou handicaps). Il intervient aussi pour les bilans de santé en école maternelle auprès des enfants de 3 à 4 ans.

### ...❖ Vous recherchez un mode d'accueil ?

Pour en savoir plus sur les crèches, les haltes-garderies, renseignez-vous auprès de votre Maison départementale des solidarités (voir la liste des contacts) près de chez vous et demandez la liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s.

## ...❖ Vous avez besoin d'une écoute

Si vous vous posez des questions concernant votre enfant et votre relation avec lui, le médecin de PMI est à votre écoute et peut vous orienter vers une aide psychologique pour vous accompagner.

Des questions sur la contraception ? Rendez-vous au Centre de planification et d'éducation familiale constitué d'un médecin, d'une conseillère conjugale et familiale et d'une infirmière pour répondre à toutes vos questions concernant la sexualité, la contraception, etc.

### ...❖ Les lieux d'accueil enfants-parents

Pour favoriser la relation parents-enfants, des activités d'éveil et d'animation sont proposées au sein de la PMI dans des lieux d'accueil gratuits et ouverts à tous.

## ...❖ Où s'adresser ?

Il existe un centre de PMI dans les 14 Maisons départementales des solidarités de Seine-et-Marne.

## CONTACTS

Contactez votre centre de PMI au sein des 14 Maisons départementales des solidarités proches de chez vous.

### CHELLES

23, avenue du Gendarme  
Castermant - 77508 Chelles  
Tél. : 01 64 26 51 00

### COULOMMIERS

26-28, rue du Palais de Justice  
B.P. 69  
77522 Coulommiers cedex  
Tél. : 01 64 75 58 00

### FONTAINEBLEAU

33, route de la Bonne Dame  
77300 Fontainebleau  
Tél. : 01 60 70 78 00

### LAGNY-SUR-MARNE

15, Bd du Maréchal Galliéni  
B.P. 204  
77401 Lagny-Sur-Marne  
Tél. : 01 64 12 43 30

### MEAUX

31, rue du Palais de Justice  
77109 Meaux cedex  
Tél. : 01 64 36 42 00

### MELUN VAL-DE-SEINE

750, avenue St-Just Z.I.  
77000 Vaux-Le-Pénil  
Tél. : 01 64 10 62 40

### MITRY-MORY

1, avenue du Dauphiné  
B.P. 31  
77297 Mitry-Mory cedex  
Tél. : 01 60 21 29 00

### MONTEREAU

1, rue André Thomas  
77875 Montereau cedex  
Tél. : 01 60 57 22 00

### NEMOURS

1, rue Beauregard  
77140 Nemours cedex  
Tél. : 01 60 55 20 00

### NOISIEL

Grande Allée des  
Impressionnistes  
77448 Marne-la-Vallée cedex 2  
Tél. : 01 69 67 44 00

### PROVINS

11, rue de Changis  
77160 Provins  
Tél. : 01 60 52 51 00

### ROISSY-EN-BRIE

16, rue Antoine Lavoisier  
77680 Roissy-en-Brie  
Tél. : 01 64 43 20 00

### SÉNART

100, rue de Paris  
77564 Lieusaint cedex  
Tél. : 01 64 13 29 40

### TOURNAN-EN-BRIE

16, place Edmond de Rothschild  
B.P. 40047  
77220 Tournan-en-Brie  
Tél. : 01 64 25 07 00